

## **CONSEIL MUNICIPAL DE VALSONNE**

### **COMPTE RENDU PRESSE DE LA REUNION DU 2 avril 2015**

Repoussé pour cause de paternité du Maire, le conseil municipal de Valsonne s'est déroulé finalement jeudi 2 avril.

#### **Avis défavorable pour le projet éolien**

En premier point de l'ordre du jour, le Maire, Patrick Bourrassaut, sollicitait l'avis du conseil municipal sur le projet éolien porté par EDF Energie Nouvelle qui prévoit l'installation de cinq éoliennes sur la commune de Valsonne réparties sur deux sites : trois le long du GR7 et deux sur le plateau de Grand Fay.

En préambule, le Maire portait à connaissance les différents courriers qu'il avait reçus d'habitants de Valsonne mais aussi de Les Sauvages ou de Ronno défavorables au projet. Il présentait également le résultats du sondage réalisé par un groupe de Valsonnais auprès de la population. Sur 268 personnes consultées, 196 se sont montrées défavorables soit 73%, 40 favorables et 32 sans avis.

M. le Maire a résumé la réunion organisée en Sous-Préfecture en présence des porteurs de projet et des services instructeurs de l'Etat (DREAL et DDT). Lors de cet échange, les services ont présenté leurs premiers éléments d'appréhension. La DREAL a souligné la qualité du dossier présenté par EDF. Cependant, ils ont relevé deux faiblesses. L'étude établit un faible impact paysager. Après visite sur site, accompagnés de l'Architecte des Bâtiments de France et du Paysagiste Conseil du CAUE, la DREAL exprime un impact paysager de proximité important sur le Bourg de Valsonne, celui de Saint-Appolinaire ainsi que les hameaux de Langenève, des Salles et du Giroudon. La seconde tient à la méthode et à l'absence d'information des habitants des hameaux les plus proches. Il semble que le document A4 annonçant les permanences publiques n'ait pas été distribué dans ces maisons.

En conclusion de cette réunion en Sous-Préfecture, le Maire rappelait qu'il n'était pas opposé au principe d'implantation d'éoliennes sur la commune mais que le projet présenté n'était pas acceptable en l'état. EDF Energie nouvelle confirmait que cinq éoliennes constituent le seuil de rentabilité du projet et qu'aucune autre proposition n'est possible.

Après ces éléments de contexte, le Maire rappelait que deux procédures se déroulent en parallèle. La première concerne le permis de construire, instruit par la DDT, pour le Préfet de Département. C'est l'objet de l'avis consultatif demandé au conseil ce jour.

La seconde procédure concerne l'autorisation liée à une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement instruite par la DREAL, pour le Préfet de Région. C'est dans ce cadre que se déroulerait l'enquête publique. L'instruction officielle du dossier n'a pas démarrée à ce jour, la DREAL demandant des pièces complémentaires. Ces procédures devraient encore durer un an.

Forts de ces éléments et après un débat constructif, les conseillers municipaux se prononçaient à bulletin secret par 3 voix pour et 12 voix contre. Un avis défavorable est donc émis sur ce projet en particulier. Pour préciser la délibération, le conseil tenait cependant à rappeler qu'il restait très favorable à l'accueil d'un projet éolien et ouvert à une nouvelle proposition éventuelle.

### **Des taux d'imposition inchangés**

Le conseil se poursuivait par la séquence budgétaire. Le compte administratif 2014 fait apparaître un autofinancement en accroissement récompensant la poursuite d'une bonne gestion. Le budget est adopté à l'unanimité. Les taux d'imposition pourtant plusieurs fois inférieurs à la moyenne demeurent inchangés : taxe d'habitation (6,13%), foncier bâti (13,73%) et foncier non bâti (28,19%).

### **Les projets importants de l'année**

Au titre de l'investissement, le conseil municipal a validé plusieurs opérations : le rachat pour 180 000 € à EPORA du terrain de l'ancienne usine une fois celle-ci déconstruite, la mise en accessibilité et la sécurisation de la sortie de l'école 100 000 €, la rénovation et l'extension des vestiaires du foot 150 000 €, le programme de voirie 50 000 €, l'aménagement et l'acquisition de jeux pour enfants au verger 20 000 €... Les travaux d'acoustiques de la salle des fêtes seront réalisés prochainement. Un radar pédagogique a été installé à l'entrée du village en venant du Col du Pilon.

Le conseil a également autorisé le Maire à signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique qui pourra aider et conseiller la commune sur les petits travaux et la voirie.

Dans le cadre d'un partenariat avec la COR, la commune accueillera dans l'église jeudi 30 juillet l'évènement de clôture du Festival en Beaujolais constitué par l'ensemble polyphonique cosaques Kouban.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 24 avril à 20h30. Lors de cette séance, la commune auditionnera la société SOGRAP porteur du projet de réouverture de la carrière.